

POUR CONTACTER VOTRE COMMISSARIAT :

District de Melun

Melun - Val de Seine
01 60 56 67 77
victime-melun@interieur.gouv.fr

Fontainebleau
01 60 71 58 00
victime-fontainebleau@interieur.gouv.fr

Moissy-Cramayel - Sénart
01 64 13 50 00
victime-moissy-cramayel-senart@interieur.gouv.fr

Montereaufault-Yonne
01 64 69 39 30
victime-montereaufault-yonne@interieur.gouv.fr

Moret-Loing et Orvanne
01 64 70 56 36
victime-moret-sur-bing@interieur.gouv.fr

Nemours
01 64 78 50 20
victime-nemours@interieur.gouv.fr

Provins
01 60 52 21 30
victime-provins@interieur.gouv.fr

District de Meaux

Meaux
01 60 23 32 17
victime-meaux@interieur.gouv.fr

Coulommiers
01 64 75 69 90
victime-coulommiers@interieur.gouv.fr

Villeparisis
01 60 21 36 50
victime-villeparisis@interieur.gouv.fr

District de Torcy

Noisiel
01 64 11 28 28
victime-noisiel@interieur.gouv.fr

Lagny sur Mame
01 64 12 68 68
victime-lagny-sur-mame@interieur.gouv.fr

Chessy
01 60 43 63 00
victime-chessy@interieur.gouv.fr

Chelles
01 60 93 20 00
victime-chelles@interieur.gouv.fr

Pontault-Combault
01 64 43 65 65
victime-pontault-combault@interieur.gouv.fr

Direction Départementale de Sécurité Publique de Seine et Mame
51 Rue du Général de Gaulle – MELUN 77000

Accueil Population

Vous souhaitez un accueil personnalisé ?

Les mardis de 17h à 19h Les commissariats de Police de Seine et Marne vous le proposent



Dans le but d'améliorer encore l'accueil de la population dans les commissariats de police de Seine-et-Marne:

● Création d'une permanence d'accueil personnalisée de la population par les responsables de la police

Une permanence d'accueil de la population (PAP) se tient tous les mardis de 17 à 19 heures au sein de tous les commissariats de police de Seine et Marne

Le public sera reçu, avec ou sans rendez-vous, par un responsable de la sécurité publique locale afin de s'entretenir sur divers sujets tels que :

- ▶ Problèmes de sécurité
- ▶ Doléances particulières
- ▶ Aide aux victimes
- ▶ Informations relatives à la sécurité d'un quartier
- ▶ Renseignements et conseils juridiques
- ▶ Suivi d'un dossier en cours
- ▶ etc.

● Amélioration de l'aide aux victimes

Vous êtes victime et souhaitez avoir :

- ▶ Un contact préalable avec les services de police
- ▶ Une information sur vos droits
- ▶ Une orientation adaptée à votre situation

La sécurité publique a mis à votre disposition un nouveau moyen d'entrer en contact avec la police : une boîte aux lettres électronique pour adresser directement vos interrogations, par courriel, selon votre lieu de résidence, il vous suffit d'écrire aux adresses électroniques précisées en dernière page.

Attention, cette boîte aux lettres ne permet pas de déposer plainte

Pour déposer plainte* en ligne vous pouvez désormais le faire sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

* Uniquement dans le cadre des atteintes aux biens (vois, dégradations, escroqueries,...) et contre personne inconnue



Des psychologues de la police nationale sont également à votre disposition sur les districts de Melun et Meaux. Si vous êtes, ou avez été, confronté à une situation difficile ou traumatisante, vous pouvez solliciter un entretien gratuit et confidentiel lors de votre dépôt de plainte.

Les psychologues vous recevront et, si besoin, vous orienteront vers les structures d'aide appropriées à votre situation (juridiques, associatives, médicales, sociales...).

● Appel 17 « Police Secours »

La mise en place d'un nouveau centre « appel 17 » participe à l'amélioration de l'accueil de la population en Seine et Marne.

Départementalisé, ce dispositif permet une centralisation du traitement de vos demandes, une réduction des délais d'intervention et une plus grande sécurité d'intervention.

Pour les autres types d'appels (demande de renseignements...), merci d'utiliser les numéros de téléphone des commissariats précisés en dernière page.

